



PROGRAMME ÉDUCATION A LA VIE AFFECTIVE AMOUREUSE ET SEXUELLE

**Pour
les
personnes
présentant
des incapacités
intellectuelles
modérées**

*Fascicule pour l'implantation
du Programme d'éducation à
la vie affective, amoureuse
et sexuelle*

La reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles dans le cadre des activités habituelles de son travail est permise, à condition d'en citer la source. Toute autre utilisation est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du CRDITED MCQ – IU.

Il est recommandé de citer ce document de cette façon :

CRDITED MCQ – IU. Fascicule pour l'implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, Trois-Rivières, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire, 2014.

Édition produite par :

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
et en troubles envahissants du développement
de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire
3255, rue Foucher
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 1M6
www.crditedmcq.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN : 978-2-922227-37-6

ISBN : 978-2-922227-38-3 (PDF)

© 2014

*Fascicule pour l'implantation du
Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle
pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles modérées*



Auteurs

Carole Boucher

Sexologue en déficience intellectuelle
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Sylvie Constant

Conseillère en gestion de programmes
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Comité consultatif

Fabiola Gagnon

Coordonnatrice – Mission universitaire
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Germain Couture, Ph. D.

Chercheur en établissement
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Sylvie Champagne

Intervenante-animatrice en éducation
sexuelle
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Liette Larochelle

Superviseure clinique
CRDITED MCQ – Institut universitaire

Collaboratrice

Line Jacques

Personne-ressource
Service régional et d'expertise
Région de Laval, des Laurentides et de
Lanaudière

Dans le titre « Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles modérées », le mot « modérées » utilisé dans le langage courant est un anglicisme.

Comme nous ne pouvons pas changer le titre du programme, dans le texte qui suit nous utiliserons les expressions francophones « incapacités intellectuelles moyennes » ou « déficience intellectuelle moyenne ».

Table des matières

La présentation du fascicule.....	1
1. Les grands principes de l'éducation sexuelle	4
1.1. La définition de la sexualité	4
1.2. La définition de l'éducation sexuelle	6
1.3. Les droits sexuels	7
1.4. L'objectif général du programme.....	9
1.5. Les objectifs de l'éducation sexuelle.....	9
1.6. Les valeurs associées au programme.....	10
2. L'identification des besoins en éducation sexuelle pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes avec ÉCARS	13
3. Les participants au programme.....	14
3.1. Qui peut s'inscrire	14
3.2. Les exclusions à participer à un groupe	15
3.3. Les exclusions en cours d'éducation sexuelle.....	16
3.4. Les caractéristiques d'un groupe homogène	17
4. Les qualités et attitudes requises de l'intervenant-animateur	18
5. Les rôles de l'intervenant-animateur en éducation sexuelle.....	20
5.1. Préparer et animer les rencontres d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle avec les participants	20
5.2. Préparer et animer les rencontres de parents et de responsables de milieux résidentiels.....	21
5.3. Animer le groupe d'éducation sexuelle.....	22
6. Les stratégies pédagogiques pour animer un groupe	23
6.1. La coanimation	23
6.2. Les consignes pour la première rencontre de groupe en éducation sexuelle.....	25
6.3. Les consignes pour les autres rencontres	26
6.4. Les responsabilités des intervenants-animateurs.....	27
6.5. Quelques trucs d'animation.....	28
7. Le rôle de l'intervenant de référence du participant dans le milieu de la réadaptation.....	31
8. L'implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle en milieu scolaire	32
8.1. Les liens entre les thématiques de l'éducation à la sexualité, les programmes d'études adaptés DÉFIS et le programme ÉVAAS.....	34
8.2. Les références en milieu scolaire	35
9. Les références	36
Annexe 1	37
Annexe 2	38
Annexe 3	39

N. B. Dans ce document, le genre masculin est utilisé pour désigner le masculin et le féminin, et ce, sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La présentation du fascicule

La première publication du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle a eu lieu en 2001. Depuis cette période, de nombreux groupes d'éducation sexuelle ont été formés dans le milieu de la déficience intellectuelle et des dizaines de sessions de formation ont été offertes aux intervenants et professionnels qui désiraient utiliser le programme avec les personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne âgées de 16 ans et plus.

Depuis sa création, le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle a été expérimenté dans l'ensemble des centres de réadaptation en déficience intellectuelle du Québec, dans un grand nombre d'écoles ainsi que dans plusieurs institutions et organisations en Europe francophone. Une deuxième édition du programme amélioré et bonifié a été proposée aux utilisateurs en 2007.

Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire a procédé à l'évaluation du processus d'intervention du programme et à l'évaluation des effets auprès de la clientèle. Les deux rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Internet du CRDITED MCQ – IU, www.crditedmcq.qc.ca.

- ❖ Évaluation du processus d'intervention du Programme éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle pour les personnes présentant des incapacités modérées. (**Couture, G., Daigle, M.**, 2006-2008, OPHQ)
- ❖ Évaluation des effets du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles. (**Daigle, M., Couture, G.**, 2012, FRQ-SC)

Le présent fascicule pour l'implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle découle de certaines recommandations¹ formulées lors de l'évaluation du processus d'intervention de 2006-2008, notamment :

- ❖ Qu'on précise les conditions d'utilisation d'un programme aussi spécifique qu'ÉVAAS² auprès des personnes présentant des incapacités intellectuelles légères.
- ❖ Qu'on évite l'utilisation d'un programme aussi spécifique qu'ÉVAAS pour la clientèle des couples d'amoureux déjà constitués.

- ❖ Qu'on inclue, dans la formation au programme s'adressant aux éducateurs, l'apprentissage des stratégies pédagogiques adaptées au contenu et à la clientèle, notamment la planification et la préparation des activités, la conclusion d'une séance d'enseignement, l'utilisation de stratégies visant à maintenir la discipline au sein du groupe.

Considérant les recommandations mentionnées, le but du présent fascicule est donc d'offrir aux intervenants qui souhaitent implanter le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, le maximum de renseignements sur la planification du programme, des stratégies pédagogiques et des connaissances sur les grands principes d'éducation sexuelle.

L'objectif principal étant d'outiller les intervenants pour ainsi augmenter la qualité de l'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle offerte aux personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes.

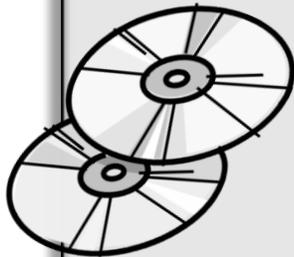
Vous trouverez dans ce fascicule un chapitre sur les grands principes de l'éducation sexuelle, sur les droits, les objectifs et les valeurs à mettre de l'avant lors de l'application du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle. Des précisions sont également énoncées sur la composition d'un groupe de participants et les exclusions à appliquer pour maintenir l'homogénéité dans un groupe.



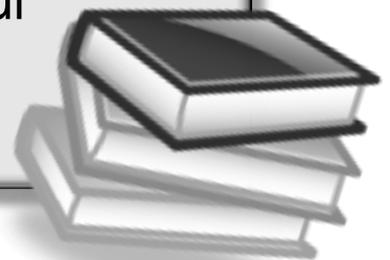
La planification et l'organisation des activités d'éducation sexuelle sont proposées aux intervenants. Des stratégies pédagogiques de base sont suggérées. Enfin, nous définissons les rôles des intervenants-animateurs et des intervenants de référence qui travaillent auprès de la personne participante au Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.

Ce fascicule sur l'implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle est un complément essentiel à la formation des intervenants sur DVD. Ensemble, ces deux outils permettent les apprentissages nécessaires à l'utilisation du programme auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne et leurs proches.

Prioritaire, avant d'implanter le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle auprès des personnes qui présentent des incapacités intellectuelles modérées âgées de 16 ans et plus.



1. **Lire** ce fascicule sur l'implantation
2. **Suivre la formation pour les intervenants sur DVD :**
Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle
3. **Lire** les 10 fascicules et ÉCARS, l'outil d'évaluation des connaissances et des attitudes relatives à la sexualité
4. **Écouter** le DVD de présentation qui accompagne le programme



1. Les grands principes de l'éducation sexuelle

1.1. La définition de la sexualité

Pour plusieurs personnes, le mot « sexualité » fait apparaître dans leur tête des images de relations sexuelles. Pour d'autres, comme certaines personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes, le mot « sexualité » peut vouloir dire s'embrasser sur la bouche, se tenir par la main ou encore se coucher nu dans un lit. On constate que, de part et d'autre, la connaissance de la sexualité peut être réductrice et incomplète.

Nous proposons des définitions de la sexualité plus larges, qui favorisent la compréhension de ses multiples composantes et celle de leurs interactions qui façonnent l'être humain tout au long de ses expériences de vie.

La sexualité humaine est un élément fondamental de l'identité féminine et de l'identité masculine. Chaque être humain vient au monde avec un sexe biologique et, tout au long de sa vie, cette personne vivra avec les modifications et les variations physiques et psychologiques d'un garçon ou d'une fille, d'un homme ou d'une femme. À ces composantes biologiques et psychologiques s'ajoutent les aspects sociaux, moraux et culturels relatifs à la sexualité qui influenceront notre développement, nos pensées, nos actions, etc.

Dans son **Lexique des termes sexologiques**, le Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal définit la sexualité comme ceci :

« Phénomène humain complexe conjuguant les aspects biologique, psychologique, érotique, moral et culturel qui font que chacun se perçoit, agit et vit comme homme ou femme. Englobe donc l'identité sexuelle ainsi que les activités sexuelles et érotiques. Potentiel humain à développer, présent de la naissance à la mort. »³

Marie-Paule Desaulniers, auteure de plusieurs livres sur l'éducation sexuelle précise dans **L'éducation sexuelle DÉFINITION**⁴ que « La sexualité n'est pas que génitale. Elle comprend l'imagination, le désir, les sensations, les émotions, les sentiments, la reproduction, les caractéristiques physiques, l'hygiène, les valeurs, les relations interpersonnelles, les connaissances factuelles, les stéréotypes, les perceptions, les croyances, l'estime de soi, la morale, l'érotisme, l'agir sexuel... ».

Enfin, l'Agence de la santé publique du Canada, dans son document **Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle** (2008)⁵, a traduit une définition de la sexualité de l'Organisation mondiale de la santé comme suit :

« La sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend l'appartenance sexuelle, l'identité et les rôles sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. La sexualité peut inclure toutes ces dimensions, qui ne sont toutefois pas toujours vécues ou exprimées simultanément. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. »

Toutes les définitions présentées sont similaires. Elles démontrent que la sexualité n'est pas que le comportement sexuel. Elle est complexe et constamment en mouvance.

Ces définitions nous permettent déjà de constater l'ampleur et la diversité que prendra l'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle à offrir aux personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes âgées de 16 ans et plus.

1.2. La définition de l'éducation sexuelle

L'éducation sexuelle est un processus à long terme d'accompagnement et de soutien de la personne dans le développement de son être masculin ou féminin et dans l'expression et l'actualisation de sa vie affective, amoureuse et sexuelle.

L'éducation sexuelle auprès des personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes implique :

- ❖ **L'acceptation de la sexualité de ces personnes;**
- ❖ **La connaissance et la mise en action de mécanismes de soutien, d'apprentissage et de développement de ces personnes;**
- ❖ **La volonté de souscrire à la responsabilisation et à l'autodétermination de ces personnes.**

Dans le livre **L'éducation sexuelle DÉFINITION**⁴, Marie-Paule Desaulniers précise « L'éducation sexuelle est d'abord une forme de connaissance : connaissance de son corps sexué, du mécanisme de la reproduction, des réactions sexuelles et de la relation sexuelle. Par ce biais, elle est également une connaissance de soi, de ses sentiments, de ses désirs, de ses valeurs par rapport à la vie sexuelle. C'est ensuite une prise de conscience de l'importance de la sexualité autour de soi et pour soi... L'éducation sexuelle est permanente : on apprend à devenir un garçon ou une fille, un homme ou une femme ».

Dans le document de 2008, **Lignes directrices nationales pour l'éducation en matière de santé sexuelle**⁵, l'Agence de la santé publique du Canada définit l'éducation en santé sexuelle comme suit : « L'éducation en matière de santé sexuelle encourage des comportements qui aident les personnes à atteindre des résultats positifs et à éviter des résultats négatifs. Elle fait appel à toute une gamme d'expériences d'apprentissage, y compris l'accès à l'information appropriée selon l'âge, des mesures de motivation et des occasions d'acquérir les compétences nécessaires pour l'adaptation sexuelle de l'individu et des relations interpersonnelles satisfaisantes. Elle permet aux individus, aux couples, aux familles et aux communautés d'acquérir les connaissances, la motivation et les habiletés comportementales requises pour rehausser leur santé sexuelle et éviter les problèmes reliés à la santé... »

1.3. Les droits sexuels

Depuis la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU en 1948⁶, plusieurs textes légaux ont été publiés pour protéger les hommes, les femmes et les enfants. En 1971, l'assemblée générale de l'ONU proposait la Déclaration des droits du déficient mental et en 1978⁷, le Québec se dotait de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées⁸. Cette loi a d'ailleurs permis la création de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Enfin, en 2004, lors de la conférence internationale de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) on adoptait la Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle⁹. Pourtant, peu de ces instances ont défini en détail les droits concernant la sexualité.

Dans son document sur l'éducation à la santé sexuelle, l'Agence de la santé publique du Canada⁵ définit les droits sexuels, en correspondance avec les définitions de l'Organisation mondiale de la santé : « Les droits sexuels incluent les droits de la personne qui sont déjà reconnus dans les lois nationales, les documents internationaux sur les droits de la personne et dans d'autres énoncés de consensus. Ils comprennent le droit de toutes les personnes, sans coercition, ni discrimination, ni violence à :

- ❖ atteindre le plus haut niveau de santé sexuelle, y compris l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive;
- ❖ chercher à recevoir et à communiquer de l'information sur la sexualité;
- ❖ une éducation à la sexualité;
- ❖ être respectées au niveau de l'intégrité corporelle;
- ❖ pouvoir choisir leur partenaire;
- ❖ décider d'être sexuellement actives ou non;
- ❖ avoir des relations sexuelles consensuelles;
- ❖ avoir un mariage consensuel;
- ❖ décider ou non d'avoir des enfants et du moment de les avoir;
- ❖ avoir une vie sexuelle satisfaisante, sans risques et agréable. »

Ces droits sont proposés par l'Organisation mondiale de la santé et s'adressent à l'ensemble de la population. Ils sont aussi relatifs à toutes les responsabilités liées à ceux-ci. En principe, un individu peut exercer un droit dans la mesure où il peut en assumer tous les devoirs et responsabilités. Il est envisageable de considérer qu'une personne qui présente une déficience intellectuelle profonde ou moyenne ne soit pas en mesure d'assumer les responsabilités inhérentes à la parentalité. Dans ce cas, elle pourrait difficilement exercer ce droit « de décider ou non d'avoir des enfants et du moment de les avoir ». Dans ce document sont donc abordés les droits concernant la sexualité reliée aux participants concernés par le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, à savoir les personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne.

Trois grandes catégories de droits ont guidé la création du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle. Il s'agit :

- 1) du droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et psychologique et à la liberté;
- 2) du droit aux libertés fondamentales;
- 3) du droit au respect de la vie privée et au secret professionnel.

Ils sont définis plus spécifiquement dans le fascicule 9 du programme, « Droits et normes sociosexuelles ».

Des droits, mais des responsabilités aussi

Les droits de la personne se sont développés dans les sociétés démocratiques où les citoyens sont considérés comme responsables de leurs actes. Il est donc essentiel de situer les droits individuels en lien avec des devoirs et des responsabilités individuelles correspondants : plus une personne a des droits, plus elle a des responsabilités. Le droit à une vie affective comporte des responsabilités envers les personnes que l'on aime ou avec lesquelles on est en relation. De même, le droit à une vie sexuelle implique des responsabilités liées à sa santé, à celle des partenaires et surtout des responsabilités concernant les enfants qui pourraient naître de ces comportements sexuels.

Un des objectifs de l'éducation sexuelle est d'instruire les personnes sur leurs droits et leurs responsabilités. Plusieurs activités du programme permettront, d'ailleurs, de développer le sens des responsabilités chez les participants sur leur vie affective, amoureuse et sexuelle, et de prendre conscience des difficultés à assumer les responsabilités liées à certains droits.

1.4. L'objectif général du programme

L'objectif général du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle est d'aider les personnes présentant des incapacités intellectuelles et les personnes de leur entourage à considérer la sexualité comme normale, pouvant être belle et bonne.

1.5. Les objectifs de l'éducation sexuelle

L'éducation sexuelle se développe en objectifs pédagogiques. Les plus nombreux sont des objectifs cognitifs, c'est-à-dire des objectifs qui favorisent l'acquisition des connaissances. Aussi, on trouve plusieurs niveaux dans ces objectifs cognitifs : celui de l'apprentissage des connaissances, mais aussi celui de la compréhension des concepts dans le but d'acquérir le jugement nécessaire pour faire des choix éclairés et judicieux dans sa vie affective, amoureuse et sexuelle.

Concernant les personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes, tous ces niveaux d'objectifs doivent être adaptés à leur compréhension et leurs caractéristiques. L'information transmise doit être simple et les intervenants-animateurs doivent éviter le flot de nuances qui ne ferait que les troubler et rendre l'information confuse.

D'autres objectifs favorisent, chez le participant, l'apprentissage du respect de soi et de l'autre de même que la responsabilisation. Ce sont des objectifs affectifs et motivationnels qui permettent à la personne de découvrir les valeurs associées au fait d'être des hommes et des femmes responsables dans la société. Ces objectifs, en complémentarité les uns avec les autres, favorisent la compréhension des normes sociosexuelles et des conséquences liées au non-respect de celles-ci.

Il est possible que lors de l'utilisation du programme avec un ou des participants, les objectifs tant cognitifs, affectifs que motivationnels ne soient pas atteints. On propose donc aux intervenants-animateurs de travailler en étroite collaboration avec l'intervenant de référence du participant. Ce dernier poursuivra les objectifs à atteindre en utilisant d'autres matériels éducatifs, d'autres programmes ou d'autres activités tant auprès du participant que de son entourage.

1.6. Les valeurs associées au programme

Ce programme prend appui sur deux valeurs fondamentales d'intervention auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle.

- ❖ Le **respect** de soi et des autres, des normes et des règles sociales
- ❖ La **responsabilisation**

Ces deux valeurs fondamentales sont associées aux neuf valeurs sexuelles auxquelles nous adhérons, et qui sont proposées par **Michel Lemay, Ph. D., sexologue et éthicien**¹⁰. L'ensemble de celles-ci devrait toujours teinter nos interventions en éducation sexuelle avec les personnes présentant des incapacités intellectuelles. *Dans le texte qui suit, les neuf valeurs sexuelles et leur descriptif sont reproduits avec l'autorisation de l'auteur.*

1. *Égalité des sexes*

Le principe de la valorisation du rôle social propose qu'on perçoive la personne ayant une déficience intellectuelle d'abord comme une personne humaine, et non comme un individu réduit à son handicap. De même, ce qui détermine le choix des connaissances et des habiletés à promouvoir, c'est le plus grand développement de l'autonomie de la personne, et ce quel que soit son sexe. La valorisation du rôle social en matière de sexualité se distingue de la conformisation à des modèles sexistes. Elle favorise des échanges interpersonnels les plus égalitaires possible, dans le respect des différences de chacun et chacune.

2. *Égalité, liberté et légitimité des orientations et attirances érotiques*

L'attirance et l'orientation érotique relèvent, entre autres, des goûts et préférences de la personne, non d'une loi ou d'un instinct de nature biologique. La recherche du développement personnel et social de l'individu doit donc s'accommoder de la donnée que constitue son orientation érotique, que celle-ci soit hétérosexuelle, homosexuelle, ou bisexuelle.

3. *Mixité des milieux de vie*

Tout comme l'apprentissage de comportements sociaux passe par la pratique des relations interpersonnelles, c'est en se côtoyant dans le quotidien que les garçons et les filles, que les femmes et les hommes peuvent acquérir des habiletés de communication et une perception plus réaliste de l'un et l'autre sexe.

4. Consentement mutuel

À l'opposé du viol et de toute autre forme de contrainte, d'agression ou d'exploitation, les échanges amoureux, érotiques ou conjugaux basés sur le consentement mutuel impliquent l'égalité et la responsabilité de l'un et l'autre des partenaires.

5. Intimité

Loin d'être une cachette où se font des choses défendues ou laides à voir, l'intimité apparaît comme un lieu où l'on se sent en confiance et où l'on peut en toute sécurité vivre, entre autres, certaines pratiques érotiques impliquant les organes génitaux ou d'autres attributs sexuels (seins, fesses, etc.). C'est aussi le climat de confiance nécessaire pour exprimer à quelqu'un ce qu'on ressent, pense et désire, en se sentant une personne écoutée, comprise, acceptée, valorisée. L'intimité constitue un élément essentiel de la vie privée.

6. Individualité

Au-delà des étiquettes, des stéréotypes et du conformisme, la valorisation de l'individualité met l'accent sur le développement des caractéristiques épanouissantes de la personne. Bien différente de l'individualisme et du chacun pour soi ou de l'égoïsme et du moi centre de tout, l'individualité caractérise une personne qui a sa façon bien à elle d'être et d'agir tout en respectant la collectivité. L'individualité, parce qu'elle implique la compréhension des différences, rend stimulants les échanges et les partages.

7. Responsabilité

La responsabilité personnelle des conduites sexuelles va à l'encontre de l'antique croyance en une certaine libido, un instinct si difficile à contrôler, une énergie si puissante qu'il faille la freiner ou la réprimer à tout prix. Dans la perspective de la valorisation du rôle social, à mesure qu'augmente la capacité d'un individu à être responsable de sa pratique en matière de sexualité, plus grandes apparaissent sa liberté de choix et la maîtrise possible de ses relations amoureuse, érotique, conjugale, ainsi que de son potentiel reproducteur. Plus importante apparaît également la responsabilité du milieu éducatif envers la contraception et la protection de la santé de la personne.

8. Altérité

L'altérité reconnaît l'autre comme une personne authentique et différente dans sa façon d'être, c'est-à-dire de ressentir, de penser, de désirer et d'agir. L'autre n'est pas alors comme un condom, jetable après usage. Au contraire, le rapport sexuel établi avec une autre personne peut s'inscrire ou se développer dans une relation interpersonnelle stimulante quant à ses dimensions affective, intellectuelle, sociale, spirituelle aussi bien qu'érotique.

9. Dignité

La dignité se définit toujours en fonction des valeurs culturelles de base. Précisément, la dignité peut se fonder sur l'estime et le respect de soi, la conscience et la fierté de sa valeur. Un comportement apparaît digne quand il s'avère en accord ou en conformité avec l'image idéale de soi ou avec les valeurs fondamentales de la communauté. Si un groupe de valeurs bien identifiées et capables de susciter un consensus offre un rassurant cadre d'intervention ou de pratique, il reste tout de même à apprendre à s'en servir¹¹.

2. L'identification des besoins en éducation sexuelle pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes avec ÉCARS

L'évaluation des connaissances et des attitudes concernant la sexualité se réalise avec l'outil ÉCARS, évaluation des connaissances et des attitudes relatives à la sexualité.

Le but principal de ce questionnaire imagé est de permettre à l'intervenant-animateur de bien identifier les connaissances de la personne parmi les domaines abordés dans les différents thèmes du programme. Plusieurs questions permettent aussi de préciser si la personne a des attitudes positives ou négatives concernant certains aspects de la sexualité.

En aucun temps, le questionnaire ÉCARS n'encourage ou ne favorise le récit d'expériences sexuelles personnelles. Il n'y a donc aucune question relative à la vie privée de la personne, mais certaines personnes racontent assez facilement leur vécu, même intime. L'intervenant-animateur trouvera donc, à gauche du questionnaire, un espace ligné pour inscrire l'information qu'il jugera prioritaire concernant le vécu de la personne. Mais, le plus important pour l'intervenant-animateur est de déterminer les connaissances et les attitudes de la personne à l'égard des 16 thèmes abordés dans le programme. L'outil ÉCARS permet donc à l'intervenant-animateur d'identifier les points faibles et les manques concernant les connaissances de la personne pour mieux répondre à ses besoins en éducation sexuelle.

L'évaluation à l'aide du questionnaire ÉCARS doit être effectuée avec le futur participant d'un groupe d'éducation sexuelle entre une semaine et un mois avant le début des rencontres de groupe du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.

L'évaluation à l'aide de l'outil ÉCARS devra être faite de nouveau après la fin du processus d'éducation sexuelle pour vérifier le niveau d'acquisition des connaissances et la modification des attitudes du participant. Il est suggéré d'attendre au moins trois mois après la fin de la dernière rencontre pour réutiliser le questionnaire avec un participant. Au fil du temps, les intervenants et les proches du participant pourront aussi constater si la personne est devenue plus respectueuse et responsable quant à sa vie affective, amoureuse et sexuelle.

Le questionnaire ÉCARS ne doit jamais être utilisé dans un autre cadre que celui d'identifier les besoins en matière d'éducation sexuelle et les réponses formulées par la personne doivent rester confidentielles. Seuls l'intervenant-animateur et l'intervenant de référence sont autorisés à y avoir accès.

Pour utiliser l'outil ÉCARS, l'intervenant-animateur doit avoir suivi la formation pour les intervenants sur le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.

3. Les participants au programme

3.1. Qui peut s'inscrire

- ❖ Les hommes et les femmes présentant une incapacité intellectuelle moyenne.
- ❖ Les personnes âgées de 16 à 50 ans. Le programme a été conçu pour de jeunes adultes qui ont terminé ou qui achèvent la période de puberté. Il n'y a aucun thème concernant la puberté, les modifications corporelles, les changements hormonaux, et autres dans ce programme. Concernant les personnes de 50 ans et plus; il est possible qu'une personne de cet âge ait des besoins en éducation sexuelle, les intervenants verront à y répondre individuellement. De plus, il n'y a aucun thème dans le programme sur le vieillissement, la ménopause, l'andropause et la sexualité chez les personnes aînées.
- ❖ Les personnes qui expriment verbalement ou autrement des besoins d'éducation sexuelle, qui souhaitent du soutien pour vivre harmonieusement leur vie affective, amoureuse et sexuelle.
- ❖ Les personnes doivent avoir donné leur consentement pour se joindre à un groupe d'éducation sexuelle. Le consentement de la personne est une obligation pour participer à un groupe d'éducation sexuelle.

***** ATTENTION *****

Certaines personnes ne veulent pas entendre parler ou ne veulent pas parler de sexualité. Il faut respecter le droit des personnes de recevoir ou non une éducation sexuelle structurée en groupe. Ces personnes doivent être prises en charge individuellement par un intervenant qui jugera de la pertinence, du moment et de la façon d'aborder certains sujets concernant la sexualité.

3.2. *Les exclusions à participer à un groupe*

- ❖ Une personne **qui présente un trouble grave de la sexualité** ne doit pas participer à un groupe d'éducation sexuelle avec ce programme. Exemple : un agresseur sexuel, une personne qui a eu des comportements pédophiles, un exhibitionniste sexuel qui répète sans cesse les comportements, etc. Le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle n'est pas un programme pour intervenir face à ce type de comportements problématiques. De plus, ce programme d'éducation sexuelle ne vise aucunement le traitement des problématiques sexuelles.
- ❖ Une personne qui **a subi une agression sexuelle récente** (moins de 1 an) et qui n'a reçu aucun soutien ou traitement pour minimiser les séquelles ou les conséquences de l'agression sexuelle. Un programme d'éducation sexuelle n'est pas un programme de soutien des victimes d'agression sexuelle.
- ❖ Une personne qui **présente des troubles de comportement**, de violence ou d'agressivité et qui risque d'être perturbée par les thèmes abordés ou de perturber le groupe de participants.

***** ATTENTION *****

Toutes ces personnes qui correspondent aux critères d'exclusion ont besoin d'interventions, de soutien particulier et de l'appui des professionnels. Elles ont peut-être besoin d'éducation sexuelle, mais celle-ci devra se faire individuellement et avec des programmes adaptés à leurs problématiques.

3.3. Les exclusions en cours d'éducation sexuelle

Il est aussi important de savoir qu'en tout temps une personne peut être retirée d'un groupe d'éducation sexuelle. Quand un participant perturbe le groupe régulièrement par ses attitudes, ses affirmations ou ses comportements, et ce, malgré un soutien particulier, les intervenants-animateurs peuvent prendre la décision que cette personne ne bénéficie pas des enseignements en éducation sexuelle ou encore qu'elle empêche les autres participants de bénéficier de cet enseignement.

Une personne retirée d'un groupe d'éducation sexuelle ne peut pas être réintégrée à ce même groupe. Si on juge qu'il serait pertinent qu'elle reprenne des cours d'éducation sexuelle, elle recommencera le processus d'inscription pour participer à un nouveau groupe ou recevra un soutien éducatif individuel.

***** ATTENTION *****

Un participant qui divulgue une situation d'agression sexuelle lors d'une rencontre d'éducation sexuelle doit immédiatement être pris en charge pour être soutenu dans cette situation. La gestion de l'agression sexuelle et le soutien à donner à cette personne sont prioritaires, la personne sera retirée du groupe d'éducation sexuelle pour recevoir les soins nécessaires. Elle pourra être réinscrite dans un autre groupe, plus tard, quand les conséquences de l'agression sexuelle auront été évaluées et traitées.

Les intervenants-animateurs expliqueront aux autres participants du groupe que cette personne avait besoin de soutien particulier et individuel. Si la divulgation d'agression sexuelle s'est faite devant le groupe, les intervenants-animateurs profiteront de l'occasion pour expliquer aux participants que le geste d'agression sexuelle est inadmissible, qu'il faut dénoncer la situation et donner de l'aide aux personnes victimes. Ces explications peuvent entraîner d'autres divulgations dans le groupe, les intervenants-animateurs verront à réagir adéquatement. Si la divulgation d'agression sexuelle ne s'est pas faite devant le groupe, mais plutôt dans la confidentialité à un intervenant-animateur, il n'est pas nécessaire d'expliquer aux autres participants la cause précise du retrait de la personne du groupe d'éducation sexuelle. L'intervenant-animateur précisera plutôt que la personne vit une difficulté et qu'elle a besoin de soutien.

3.4. *Les caractéristiques d'un groupe homogène*

Pour qu'un groupe en éducation sexuelle fonctionne bien, il doit être le plus homogène possible. Mais, comment réunir six personnes qui présentent des incapacités intellectuelles moyennes avec des caractéristiques spécifiques et que chaque participant fasse des apprentissages propres à ses besoins?

Voici donc quelques éléments pour déterminer l'homogénéité d'un groupe.

- ❖ Un groupe doit être composé de **six participants au maximum**. Dans l'idéal, il doit être composé d'hommes et de femmes, mais il peut aussi être unisexe.
- ❖ Ces six participants doivent présenter des **incapacités intellectuelles moyennes**.
- ❖ Autant que possible, les participants doivent avoir un **vécu affectif et sexuel similaire**.

Exemple : Évitez d'inscrire dans un même groupe des personnes qui ont un vécu sexuel actif avec partenaires et des personnes qui n'ont jamais eu d'amoureux et de relations sexuelles. La différence de vécu occasionne des malaises importants chez plusieurs participants.

- ❖ Si possible, **ne pas inscrire un couple d'amoureux ou des conjoints dans un même groupe**. L'expérience nous a démontré que les couples d'amoureux participants à un groupe du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle ont un grand désir de parler de leur vécu intime et de leurs difficultés de couple. De plus, il est difficile de leur faire comprendre que ce n'est pas la place pour partager leur intimité sexuelle et trouver des solutions à leurs difficultés. Les interventions du couple peuvent perturber énormément les autres participants du groupe. Si un couple a besoin d'éducation sexuelle, faites alors des rencontres en dyade (avec les deux personnes du couple) avec un seul intervenant-animateur ou référez le couple à un professionnel, si nécessaire.

***** ATTENTION *****

Une fiche d'inscription devrait être remplie pour chaque participant à un groupe d'éducation sexuelle. Cette fiche devrait être classée au dossier de la personne et on devrait y retrouver les renseignements de base concernant le participant, ses besoins en éducation sexuelle, les noms des intervenants-animateurs, les dates du processus d'éducation sexuelle et surtout la signature de la personne consentant à participer et à recevoir de l'éducation sexuelle.

Modèle de fiche d'inscription, Annexe 1.

4. Les qualités et attitudes requises de l'intervenant-animateur

Selon Desaulniers (1990), les auteurs s'entendent pour dire que la principale qualité requise pour faire de l'éducation sexuelle est **l'aisance**¹². Cette attitude permet d'aborder tous les sujets de la sexualité sans malaise, sans rougir et sans gêne. Mais, attention, l'aisance à parler de sexualité et à faire de l'éducation ne veut pas dire l'absence de valeurs ou encore l'acceptation de langage grossier et vulgaire ou de comportements grossiers et abusifs. L'aisance et la capacité d'aborder tous les thèmes de la sexualité s'accompagnent de respect à l'égard de soi et des autres.

L'intervenant-animateur qui fait de l'éducation sexuelle possède une grande **capacité d'écoute**¹² et **d'ouverture** à l'égard des participants. Ce qui veut dire qu'il est patient et qu'il laisse chacun s'exprimer sur un sujet, mais aussi qu'il aide les participants à s'exprimer par sa compréhension des caractéristiques de chacun. Avoir de l'écoute et de l'ouverture veut aussi dire que l'intervenant-animateur accepte que tous les participants n'aient pas la même réponse ou la même opinion sur un sujet donné ou encore que certains puissent ne pas avoir d'opinion sur un sujet.

Aussi l'intervenant-animateur considère toutes les questions pertinentes qui lui sont adressées comme importantes. Il fait sentir au participant que sa question est d'un grand intérêt et susceptible d'intéresser tous les autres participants. Si des questions hors sujets sont posées, il voit à réorienter la personne et à répondre à sa question en individuel après la rencontre de groupe.

En raison des caractéristiques des personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes, l'intervenant-animateur possède une grande facilité à ajuster son vocabulaire, le matériel éducatif et ses interventions lors des rencontres d'éducation sexuelle.

L'intervenant-animateur **maintient ses connaissances** à jour sur les sujets et les thèmes abordés. Il doit minimalement lire tout le contenu du programme pour avoir les connaissances requises à son enseignement. S'il le désire, il peut trouver dans la section « ressources matérielles » de chaque fascicule plusieurs documents, livres, films et sites Internet qui lui permettront de parfaire ses connaissances et réflexions sur un sujet précis. Mais, attention à ce que l'on trouve sur Internet. Bien que plusieurs documents, programmes et recherches soient vraiment très enrichissants, la qualité de certains documents laisse à désirer. Vérifiez les sources et consultez des professionnels au besoin. Toutes ces lectures, réflexions et possiblement discussions avec les collègues aident l'intervenant-animateur à développer une plus **grande ouverture** quant à la sexualité et ses multiples composantes.



L'intervenant-animateur **adhère aux valeurs proposées dans le programme, soit le respect sous toutes ses formes et la responsabilisation de la personne envers à sa vie affective, amoureuse et sexuelle.** Il apprend aux participants ces valeurs et les soutient dans leur application. Il connaît bien les objectifs principaux et spécifiques du programme et met tout en œuvre pour les atteindre tant auprès des participants qu'auprès de leurs proches.

L'intervenant-animateur développe aussi comme attitude une grande **capacité de partage et de communication avec son partenaire d'animation.** La franchise et la bonne entente doivent être partie intégrante des relations entre les deux intervenants-animateurs d'un groupe. Ils partagent autant leurs réussites que leurs difficultés dans l'animation du groupe sans jugement de leur part. Ces partages d'informations autant que la supervision sont d'excellents moyens de s'améliorer comme intervenant et comme animateur de rencontres d'éducation sexuelle.

Pour être en mesure d'offrir une éducation sexuelle de grande qualité aux participants, l'intervenant-animateur **accepte la supervision** qui doit être effectuée par un sexologue, si possible. En cas de non-disponibilité d'un sexologue, dans le milieu de la réadaptation, la supervision doit se faire par un superviseur clinique ou par un supérieur. Toujours en cas de non-disponibilité d'un sexologue, dans le milieu scolaire la supervision doit se faire par un conseiller pédagogique ou par un supérieur.

Une bonne façon de soutenir la supervision en éducation sexuelle est de filmer les intervenants-animateurs lors d'une ou de plusieurs rencontres et de regarder avec eux leurs stratégies pédagogiques, leurs attitudes, le langage utilisé, leurs réponses aux questions, etc. Évidemment, ces enregistrements doivent servir exclusivement aux intervenants-animateurs concernés et à leur superviseur. Quand les objectifs de la supervision sont atteints, les enregistrements doivent être détruits. Le but principal de la supervision étant d'améliorer les compétences professionnelles de l'intervenant-animateur.

Enfin, l'intervenant-animateur doit avoir quelques années d'expérience auprès des personnes présentant des incapacités intellectuelles. Il doit bien connaître les caractéristiques et les besoins de cette clientèle avant de se lancer dans un projet d'éducation sexuelle avec un groupe de participants.

5. *Les rôles de l'intervenant-animateur en éducation sexuelle*

5.1. *Préparer et animer les rencontres d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle avec les participants*

- ❖ Avant le début du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, l'intervenant-animateur utilise avec les futurs participants l'outil ÉCARS pour bien **identifier les connaissances et les attitudes** de chacun à l'égard de la sexualité.
- ❖ Dans le contexte de l'utilisation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, l'intervenant-animateur a la responsabilité première **d'animer les rencontres hebdomadaires avec le groupe** de personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes.
- ❖ Il **prépare chaque semaine les activités de chacune des rencontres** pour offrir le maximum d'enseignement et de soutien aux participants.
- ❖ Durant les rencontres d'éducation sexuelle, il **répond à toutes les questions des participants ou réfère ceux-ci à l'intervenant de référence** pour un soutien précis. L'intervenant de référence verra à faire le lien avec un professionnel si nécessaire.
- ❖ L'intervenant-animateur **communique régulièrement à l'intervenant de référence** ses observations. Il peut s'agir d'observations concernant les participants, le travail à poursuivre avec chacun, le travail à poursuivre avec l'entourage, les parents et les responsables de milieux résidentiels. Cela a pour but de favoriser l'actualisation d'un vécu affectif et sexuel satisfaisant pour le participant dans le respect des droits de la personne. La communication entre l'intervenant-animateur et l'intervenant de référence peut se faire à la fin d'un thème ou à la convenance des intervenants.
Modèle de fiche d'informations à remettre à l'intervenant de référence, annexe 2
- ❖ Lors de la dernière rencontre du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, l'intervenant-animateur vérifie auprès des participants ce qu'ils retiennent de leur expérience, ce qu'ils ont appris et ce que ces rencontres ont changé dans leur vie en général et dans leur vie affective, amoureuse et sexuelle.

5.2. *Préparer et animer les rencontres de parents et de responsables de milieux résidentiels*

- ❖ L'intervenant-animateur prépare et anime la première rencontre de parents, de responsables de milieux résidentiels, d'intervenants de référence et de superviseurs cliniques. Il présente le programme, ses multiples composantes, le matériel pédagogique utilisé et les détails techniques des rencontres (horaire, déplacement, congés, etc.). Il propose une période de questions-réponses et prévoit approximativement deux (2) heures pour cette première rencontre.
- ❖ Il prépare et anime toutes les rencontres de parents et de responsables de milieux résidentiels durant toute la durée du programme. À chaque thème abordé avec les participants, le programme propose une rencontre de sensibilisation et d'information avec les parents et responsables de milieux résidentiels des participants. Ce qui représente dix rencontres avec les proches sur une période de 18 mois.
- ❖ En tout dernier lieu, l'intervenant-animateur réunit les parents et responsables de milieux résidentiels, les intervenants de référence et les superviseurs cliniques des participants pour discuter des changements qu'ils ont observés chez les personnes présentant des incapacités intellectuelles qui ont participé au programme. L'intervenant-animateur conclut cette rencontre en expliquant pourquoi il est important de poursuivre l'atteinte des objectifs pour favoriser l'actualisation d'une vie affective, amoureuse et sexuelle saine et épanouie pour le participant. C'est au quotidien qu'un individu exerce ses droits relatifs à la sexualité et dans le cas des personnes présentant des incapacités intellectuelles moyennes, elles ont besoin de l'entourage pour les soutenir dans l'exercice de ces droits et des responsabilités associées.

5.3. *Animer le groupe d'éducation sexuelle*

- ❖ Avec les participants, l'intervenant-animateur a la responsabilité de **créer un climat**¹² chaleureux, humain et détendu, où chacun a la possibilité de s'exprimer sans crainte d'être jugé ou d'être la source d'amusement, de culpabilité et de malaise. Il doit aussi **favoriser l'échange**¹² pas seulement entre lui et le groupe, mais entre les participants du groupe. Il doit répondre aux questions, animer le groupe, interroger les participants, leur demander leur opinion et favoriser la communication qu'elle soit verbale ou autre.
- ❖ Un des rôles de l'intervenant-animateur est de **guider les participants dans le choix des valeurs relatives à la sexualité**¹². L'intervenant-animateur a alors la responsabilité de présenter les valeurs préconisées dans le programme et de les mettre en évidence dans chacun des thèmes abordés.
- ❖ Un autre rôle de l'intervenant-animateur est de **transmettre les informations adaptées** sur l'ensemble des thèmes déterminés. Il doit s'assurer de l'acquisition des connaissances transmises par des exercices ou des questions qu'il trouvera à la fin de chacune des activités pédagogiques. À la fin du programme, la passation d'ÉCARS permettra de vérifier l'acquisition des connaissances générales sur la sexualité. Il est recommandé d'attendre au moins trois (3) mois après la fin du programme pour utiliser à nouveau ÉCARS.
- ❖ Le **respect du rythme et des besoins de chacun**¹² des participants doit toujours guider l'intervenant-animateur pour poursuivre le travail amorcé ou pour aborder un autre thème. Chaque participant apprend et comprend à son rythme. Certains peuvent avoir besoin d'explications plus longues et répétées, d'autres ont besoin d'exemples concrets pour comprendre certains concepts comme l'amitié et l'amour. L'intervenant-animateur se doit d'adapter le vocabulaire et les exemples pour respecter le rythme d'apprentissage de chacun. Si un participant ralentit le groupe par sa difficulté de compréhension, peut-être faut-il répondre à ses questionnements individuellement, à l'extérieur du groupe ou encore s'interroger sur sa capacité de participer au programme dans ce groupe. Voilà une autre bonne raison de travailler en étroite collaboration avec l'intervenant de référence qui peut poursuivre les apprentissages entre les rencontres de groupe.
- ❖ Il est aussi possible que le **climat de respect et d'acceptation** créé dans un groupe **favorise des révélations** sur des situations graves de violences sexuelles ou autres types de violence, de situations difficiles ou de difficultés émotives et relationnelles. Dans ces cas, l'intervenant-animateur doit en informer l'intervenant de référence qui verra à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques du participant.

6. Les stratégies pédagogiques pour animer un groupe

6.1. La coanimation

- ❖ La coanimation est fondamentale dans un groupe d'éducation sexuelle avec des participants qui présentent des incapacités intellectuelles. Idéalement, la coanimation devrait se faire par un homme et une femme, mais nous savons que cela n'est pas toujours possible puisque dans le milieu de l'intervention auprès de cette clientèle, on compte beaucoup plus d'intervenantes que d'intervenants. Malgré tout, il devra toujours y avoir deux intervenants-animateurs dans un groupe d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.
- ❖ La coanimation facilite l'animation du groupe; chaque intervenant-animateur peut compter sur l'appui de son collègue concernant la communication, l'animation ou la transmission des connaissances.
- ❖ La coanimation permet plus de disponibilité pour la préparation des activités puisqu'à tour de rôle les intervenants-animateurs préparent les activités hebdomadaires. Une semaine, celui qui a préparé l'activité anime le groupe et l'autre l'assiste; la semaine suivante, les rôles d'animation et d'assistance sont inversés.
- ❖ La coanimation est une protection contre les fausses déclarations d'agression sexuelle concernant les intervenants-animateurs. L'expérience nous a démontré que certaines personnes présentant une déficience intellectuelle peuvent déformer l'information qu'elles transmettent aux proches soit à cause d'une mauvaise compréhension de l'information, soit à cause d'un manque de vocabulaire pour expliquer quelque chose. Une information déformée ou mal expliquée peut mettre dans l'embarras les intervenants. Exemple : En arrivant à la maison, un participant peut dire à ses proches que l'intervenant lui a montré son pénis lors de l'activité d'éducation sexuelle. Après vérifications, on apprend rapidement que l'intervenant a montré le pénis en plastique (modèle anatomique) aux participants. La présence de deux intervenants-animateurs permet d'éviter ce genre de confusion dû aux caractéristiques de langage de certaines personnes présentant une déficience intellectuelle jumelée à la fragilité du sujet qu'est la sexualité.

***** ATTENTION *****

Toutes les fois qu'un participant fera une déclaration d'agression sexuelle, même s'il y a deux intervenants-animateurs et même si on connaît le matériel pédagogique utilisé lors des rencontres, il devra toujours y avoir une vérification de la part de la direction de l'établissement ou du milieu où a lieu l'éducation sexuelle. L'usager est prioritaire et on doit l'écouter dans ses affirmations, et lui donner le soutien nécessaire si la divulgation s'avère fondée.

- ❖ En cas de divulgation d'une situation de violence ou d'agression sexuelle vécue par un participant, un intervenant-animateur doit sortir du groupe avec cette personne pour lui donner le soutien immédiat nécessaire et l'autre intervenant-animateur peut proposer une pause ou prendre la décision de mettre un terme à l'activité en cours. Il faudra prendre le temps de terminer calmement la rencontre en expliquant que la personne qui a quitté le groupe avait besoin d'un soutien particulier.

Référence au texte encadré, page 16.

- ❖ La coanimation permet aux intervenants-animateurs un plus grand partage et une remise en question plus importante des stratégies d'animation utilisées. Elle favorise aussi une forme de codéveloppement entre les deux intervenants-animateurs.

Quelques règles à respecter en coanimation

- ❖ Les intervenants-animateurs parlent chacun leur tour, jamais ensemble, ils sont les modèles des participants et doivent faire preuve d'un respect mutuel exemplaire.
- ❖ Il est possible de se donner un code quand un intervenant-animateur souhaite intervenir pendant que l'autre parle.
- ❖ Il est surtout très important de ne pas dire le contraire de ce que l'autre animateur vient de dire. Si un intervenant-animateur a fait une erreur et que l'autre s'en aperçoit, il doit la noter et il devra en faire part à son collègue après la rencontre. S'il faut corriger une erreur, les intervenants-animateurs verront à le faire après la pause ou la semaine suivante.
- ❖ On n'argumente jamais avec son collègue devant les participants.

6.2. Les consignes pour la première rencontre de groupe en éducation sexuelle

- ❖ La première rencontre de groupe en éducation sexuelle doit servir principalement à la présentation de tous (participants et intervenants) et du programme.
- ❖ Les intervenants-animateurs présentent les thèmes qui seront abordés dans le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.
- ❖ Les intervenants-animateurs informent les participants du type d'activités qui seront proposées au fil des rencontres : jeux, questionnaires, bricolages, présentation DVD, etc.
- ❖ Ils conviennent, avec le groupe, des règles de participation qui seront utilisées lors des rencontres. Ces règles sont écrites, imagées et plastifiées. Elles sont lues et discutées avec les participants afin de vérifier s'ils désirent en ajouter d'autres. Exemple de règles : chacun parle à son tour, on lève la main quand on veut parler, on ne rit pas ou ne critique pas ce que les autres disent, chaque question recevra une réponse, on ne joue pas avec son jeu électronique, on ferme son téléphone cellulaire, on enlève sa casquette, etc.
Exemple de règles de participation, annexe 3.
- ❖ Ils annoncent l'horaire, les congés, l'organisation des déplacements si nécessaires. Ils offrent un calendrier indiquant le lieu et l'heure et précisent toutes autres informations concernant les rencontres. Ils transmettent les coordonnées au travail des intervenants-animateurs. L'idéal serait de remettre deux exemplaires de ce calendrier, un pour les participants et un pour les proches du milieu résidentiel.
- ❖ Et finalement, les intervenants-animateurs annoncent le thème de la prochaine rencontre.

6.3. Les consignes pour les autres rencontres

Il doit toujours y avoir une introduction, une ou plusieurs activités éducatives et une conclusion à la rencontre.

Introduction

Un mot de bienvenue : « Nous sommes contents de vous retrouver aujourd'hui, nous allons aborder le thème suivant... Vous souvenez-vous des règles de respect dans notre groupe, nous allons faire la lecture de notre code. De quoi avons-nous parlé la semaine dernière? Quelqu'un peut-il me répondre? »

Activité avec les participants

On procède à l'activité telle que proposée dans le fascicule. Chaque activité dure en moyenne une heure. Si pour un groupe de participants, le rythme d'une activité n'est pas assez rapide, vous pouvez alors faire une deuxième activité sur le thème. Pour faciliter la compréhension des participants, vous ne devez jamais aborder deux thèmes différents dans la même rencontre, c'est la raison pour laquelle vous trouvez dans le programme de quatre (4) à huit (8) activités pour un même thème.

Conclusion de la rencontre

Il faut valoriser les personnes de leur participation : « Vous avez très bien participé. Nous sommes fiers de vous. »

Faites une remise en question, s'il y a eu un manque de discipline dans le groupe. Exemple : « Vous avez eu de la difficulté à vous écouter cette semaine, la semaine prochaine il faudrait faire mieux. »

Terminez en annonçant le thème de la semaine suivante et saluez les participants.

Soyez attentif de ne pas laisser un participant partir s'il est troublé par le sujet abordé ou par une remarque d'une autre personne. Écoutez ce que cette personne a à exprimer, seul avec lui, et tentez de faire diminuer son malaise ou son stress avant qu'il retourne chez lui.

6.4. Les responsabilités des intervenants-animateurs

- ❖ Chaque personne a le droit de s'exprimer dans le respect des autres. Peu importe la capacité ou la difficulté de communication, chaque participant doit avoir la possibilité de s'exprimer lors d'une rencontre. Évidemment, si une personne prend toute la place et qu'elle ne laisse pas la possibilité aux autres participants de s'exprimer, il faudra faire une intervention pour que le groupe comprenne qu'on se préoccupe de tous. Exemple d'intervention : « Maintenant, Jean, nous allons laisser la possibilité aux autres de s'exprimer aussi. » Il faudra peut-être faire une intervention en individuel pour expliquer plus en détail à cette personne qu'elle prend beaucoup de temps de parole et que les autres n'ont plus la possibilité de parler. Vous pouvez même décider avec cette personne d'un code pour qu'elle comprenne qu'il est maintenant temps de laisser la place aux autres pour qu'ils s'expriment.
- ❖ Chaque personne a le droit de ne pas parler si elle le désire. Ce n'est pas parce que les intervenants-animateurs veulent que tous les participants s'expriment dans le respect que chacun doit prendre la parole. Chaque participant a donc la possibilité de ne pas s'exprimer lors d'une rencontre d'éducation sexuelle. Certains sujets sont plus difficiles à aborder que d'autres, certains plus gênants et d'autres plus exigeants en termes de compréhension. On ne peut pas obliger les gens à parler.
- ❖ On ne prend pas un participant à part pour répondre à sa question. Cela pourrait être interprété par les autres participants comme un privilège ou comme une punition. Ainsi, on doit considérer que toutes les questions et toutes les réponses sont assez importantes pour être dites et expliquer devant tout le monde. Toutes les questions sont intéressantes et servent d'explications supplémentaires à tous. Par contre, si un participant pose une question sur son intimité, l'intervenant-animateur lui mentionnera qu'il s'agit d'une question d'ordre privé et qu'il y répondra après la rencontre.
- ❖ Les seules raisons qui feront qu'un intervenant-animateur sortira de la rencontre avec un participant, c'est qu'il vient de faire une divulgation d'agression sexuelle et que la personne a besoin de soutien ou encore que le participant a commis un geste à caractère sexuel devant le groupe comme une masturbation. Il faudra alors faire un arrêt d'agir ferme en demandant au participant de sortir du local avec un animateur.
- ❖ Si on ne connaît pas la réponse à une question, on explique qu'on vérifiera et qu'on reviendra avec la réponse la semaine suivante.

***** ATTENTION *****

Une intervention est nécessaire lorsqu'on constate la manifestation d'un geste d'affection durant une rencontre d'éducation sexuelle. Exemple : se tenir la main, s'embrasser, jouer dans les cheveux de l'autre, etc.

Une intervention est nécessaire lorsqu'on constate qu'un geste sexuel est commis durant une rencontre d'éducation sexuelle. Exemple : masturbation sous la table, attouchement aux seins, etc.

Une intervention est nécessaire lorsqu'une blague grossière est dite et lors de l'utilisation d'un langage grossier.

6.5. *Quelques trucs d'animation*

Écouter

L'intervenant-animateur doit écouter les questions des participants jusqu'à la fin avant de répondre à celles-ci. Il doit aussi écouter quand son compagnon d'animation parle ou explique quelque chose.

Revenir au sujet

Il est possible qu'un participant parle, raconte ou pose une question qui n'a pas de lien avec le sujet de la rencontre. Il faut alors expliquer au participant qu'on ne peut pas répondre à sa question ou à son commentaire immédiatement, qu'on en prend note, mais qu'il faut revenir au thème de la rencontre. Les intervenants-animateurs ne doivent pas se laisser emporter par des questions ou des commentaires, assurément intéressants, mais sans lien avec le sujet. Sinon, ils n'arriveront jamais à passer l'ensemble de leur contenu et à atteindre leurs objectifs. De plus, les participants risquent de ne plus suivre le fil des informations.

Poser des questions

Quand l'intervenant-animateur pose une question, celle-ci ne doit contenir qu'une seule demande pour que les personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne comprennent bien l'idée. L'intervenant-animateur peut poser une question et attendre que quelqu'un réponde. Il peut aussi s'adresser à une personne en particulier. L'intervenant-animateur peut aussi annoncer qu'il fera un « tour de table » en commençant par la gauche ou par la droite et chacun des participants aura la possibilité de s'exprimer. Un petit rappel : on ne force jamais quelqu'un à parler.

Reformuler avec d'autres mots

Si vous réalisez qu'une question, un commentaire ou une information n'est pas compris par les participants, répétez, mais en utilisant des mots plus concrets ou plus proches de leur vocabulaire quotidien.

Faire attention au langage corporel et à la gestuelle

Concernant le thème sur l'anatomie, il est possible que l'intervenant-animateur utilise des modèles d'organes génitaux en matière plastique. En dehors des périodes d'enseignement, ou s'il n'a plus besoin de les manipuler, il faut les déposer sur la table et les recouvrir de leur sac d'emballage. La manipulation inutile de ces objets peut distraire les participants. De plus, les intervenants-animateurs doivent porter une attention particulière à ne pas jouer avec des objets comme des crayons, des trombones ou une manette pendant l'animation de la rencontre. Encore une fois, les participants peuvent être distraits par ces gestes et ces objets.

Au niveau du langage corporel, l'intervenant-animateur doit avoir une attitude d'ouverture et de réceptivité, il ne doit pas avoir les bras croisés, il doit regarder les participants dans les yeux quand ils parlent, il doit regarder chaque participant lorsqu'il s'adresse au groupe et non pas regarder une seule personne qui pourrait se sentir mal si l'intervenant-animateur ne regarde que lui. Soyez le plus neutre possible. Exemple : pas de clin d'œil à un participant parce qu'il donne une bonne réponse ou encore de gestes qui pourraient être mal interprétés comme une petite tape sur la cuisse. Il faut par contre adresser beaucoup de « bravo » et de « félicitations pour votre participation », mais à tout le groupe.

Avoir du plaisir

Prenez plaisir à animer les rencontres d'éducation sexuelle. Soyez souriant et riez avec les participants, utilisez l'humour pour que l'atmosphère soit détendue. Comme intervenant-animateur, vous devez avoir du plaisir à organiser ces rencontres avec votre collègue et les participants doivent avoir du plaisir à y assister. Si vous avez des frustrations au travail ou à la maison, elles ne doivent pas transparaître lors des rencontres d'éducation sexuelle.

Prendre une pause-santé

Prenez 15 minutes de pause avec un petit quelque chose à boire et à grignoter, café, jus, biscuits, beignets, etc. Cela rend les participants plus réceptifs et l'animation en est facilitée par la suite.

7. Le rôle de l'intervenant de référence du participant dans le milieu de la réadaptation

L'intervenant de référence est la personne responsable du suivi du participant inscrit au Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle. Dans le milieu des centres de réadaptation en déficience intellectuelle, cette personne est identifiée comme intervenant de référence ou intervenant pivot de l'utilisateur.

- ❖ L'intervenant de référence **discute avec le superviseur clinique de la pertinence d'inscrire un usager** dans un groupe d'éducation sexuelle. Il **identifie les besoins de la personne** et **détermine les objectifs** à atteindre au plan d'intervention concernant la vie affective, amoureuse et sexuelle.
- ❖ Il **présente à la personne la possibilité de participer** au Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle. Il lui explique les modalités de participation, les responsabilités et l'engagement que cela implique. La **personne doit donner son accord pour participer** à un groupe. L'intervenant de référence respecte la décision de la personne qui a d'ailleurs la possibilité de changer d'idée quand elle le désire.
- ❖ L'intervenant de référence de la personne admise au Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle transmet à l'intervenant-animateur des informations générales concernant le participant sans oublier ses **diagnostics médicaux et psychologiques pertinents**. Ces informations sont d'ailleurs inscrites dans la fiche personnelle de l'outil ÉCARS. Toutes ces informations aident l'intervenant-animateur à bien connaître les participants et à leur offrir une éducation sexuelle adaptée.
- ❖ L'intervenant de référence **participe à la rencontre de présentation** du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle en présence des parents, des responsables de milieux résidentiels et des superviseurs cliniques.
- ❖ L'intervenant de référence doit s'informer de **la poursuite et de la continuité des objectifs** concernant le participant durant le processus d'éducation sexuelle et après la fin des rencontres.
- ❖ L'intervenant de référence **doit collaborer** au programme d'éducation sexuelle **en travaillant avec les parents ou les responsables des milieux résidentiels** pour l'atteinte optimale des objectifs du participant concernant sa vie affective, amoureuse et sexuelle.

1. L'intervenant de référence et l'intervenant-animateur doivent maintenir une étroite collaboration pour l'atteinte des objectifs du participant au groupe d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.
2. Le participant doit être informé de cette collaboration.
3. Le partage d'information doit se faire dans le respect de la confidentialité.

8. *L'implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle en milieu scolaire*¹³

Les orientations ministérielles au regard des agressions sexuelles (MSSS, 2008), de la violence (MELS, 2009), de la promotion et de la prévention de la santé et du bien-être (MELS, 2005b) ainsi que de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire (MELS, 2003; MELS, 2008) guident le choix et la nature des actions éducatives des intervenants scolaires. Ces actions visent l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes assurant le développement des compétences visées par les programmes d'études adaptés DÉFIS (MEQ, 1996). La sphère de la sexualité et les thèmes relevant de l'éducation à la sexualité s'inscrivent dans ces compétences.

En milieu scolaire, les objectifs poursuivis par l'éducation à la sexualité encouragent la santé sexuelle, les comportements sexuels sains et responsables (MELS, 2003).

Plus spécifiquement, ces objectifs sont :

- ❖ D'informer les élèves sur les dimensions de la sexualité;
- ❖ De développer le jugement, le sens des responsabilités, l'esprit critique et la capacité de discernement des élèves, dans le respect de leurs capacités;
- ❖ De développer des compétences et des habiletés favorisant une sexualité saine et responsable.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la réalisation d'actions éducatives qui s'inscrivent dans le quotidien de l'élève. Elle suppose également que des activités structurées, arrimées aux programmes d'études prescrits pour l'élève, soient mises en place. L'enseignant en est donc le premier responsable et la participation des parents, de l'équipe-école et de l'ensemble des partenaires est fortement encouragée (MELS, 2008).

Les activités de stimulation et d'apprentissage visent des objectifs de développement de connaissances ou d'habiletés au regard des thématiques de l'éducation à la sexualité. Elles s'appuient sur les compétences identifiées dans les programmes d'études adaptés DÉFIS (MELS, 1996). Elles s'inscrivent dans une démarche planifiée, continue et régulière (MELS, 2008). Elles sont développées à partir des besoins du groupe d'élèves concernés.

L'enseignant détermine les modalités de réalisation des activités de stimulation et d'apprentissage. Il en précise la fréquence, la durée et les particularités de l'animation. Les activités sont animées par l'enseignant ou par un intervenant important pour les différents élèves concernés. En tout temps, un autre intervenant est disponible pendant la réalisation des activités pour offrir du soutien à l'intervenant responsable, notamment en cas de divulgation par un élève d'une situation d'agression. La direction d'école est également informée de la planification des activités. La collaboration avec d'autres ressources de l'école, de la commission scolaire, des partenaires du CSSS ou du CRDITED de la région est également fortement encouragée pour certaines activités ou thématiques. Par ailleurs, des modalités d'information adressées aux parents sont prévues au début et en cours de réalisation des activités, afin de diminuer les résistances, de favoriser des actions éducatives conjointes et d'assurer la compréhension du matériel et de ses contextes d'utilisation. Dans le Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle, on trouve à chaque thème le matériel et l'information nécessaires pour rejoindre les parents et leur offrir le soutien optimal concernant l'éducation sexuelle de leur enfant devenu adulte présentant une déficience intellectuelle.

Ce programme constitue une source de renseignements et d'activités permettant aux intervenants scolaires d'actualiser les thèmes de l'éducation à la sexualité avec les élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne. La priorisation des thèmes et le choix des activités s'appuient sur le jugement clinique des intervenants scolaires concernés. La cueillette et l'analyse des besoins de l'élève en milieu scolaire sont réalisées par le biais des premières étapes de la démarche d'éducation. Pour les élèves présentant des particularités, l'outil ÉCARS peut être utilisé. Cependant, cette décision devrait être analysée en équipe, avec les intervenants de la réadaptation, si possible, et inscrite au plan d'intervention. Le tableau « Liens entre les thématiques de l'éducation à la sexualité, les programmes d'études adaptés DÉFIS et le programme ÉVAAS » constitue une référence supplémentaire pour les intervenants.

8.1. Les liens entre les thématiques de l'éducation à la sexualité, les programmes d'études adaptés DÉFIS et le programme ÉVAAS

Thématique de l'éducation à la sexualité	Programmes d'études adaptés DÉFIS : Démarche éducative favorisant l'intégration sociale Adopter un comportement personnel et social pour être autonome dans la société	Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle (fascicules)
	Éléments de compétence ciblés	
Connaissance de soi : <ul style="list-style-type: none"> • Identité personnelle • Identité sexuelle • Identité sociale • Émotions 	Démontrer des attitudes de base assurant son développement personnel et la confiance en soi.	Fascicule 1 : Connaissance de soi Thème 1 : Identité sexuelle Thème 2 : Estime de soi Thème 3 : Émotions
Vie affective, amicale et amoureuse	Entretenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec son entourage.	Fascicule 4 : Relations interpersonnelles Thème 1 : Les relations amicales Thème 2 : Les relations amoureuses
Connaissance de son corps	Avoir un comportement sexuel socialement acceptable.	Fascicule 2 : Connaissance du corps Thème 1 : Anatomie et physiologie féminines Thème 2 : Anatomie et physiologie masculines
Expression de la sexualité humaine : Santé sexuelle <ul style="list-style-type: none"> • Relations sexuelles 	Avoir un comportement sexuel socialement acceptable.	Fascicule 4 : Relations interpersonnelles Thème 3 : Relations sexuelles Fascicule 3 : Fonction reproductive Thème 2 : Contraception Fascicule 5 : Masturbation Fascicule 7 : ITSS et VIH/SIDA Fascicule 10 : Examens gynécologique et urologique
Expression de la sexualité humaine : Normes sociales <ul style="list-style-type: none"> • Les droits • Le respect de soi, des autres et le consentement • Les règles et les normes sociosexuelles • Les notions de pudeur • Le privé et le public • Les lois et les conséquences des comportements sexuels inappropriés 	Avoir un comportement sexuel socialement acceptable. Appliquer certaines règles de convenance dans un lieu public.	Fascicule 9 : Droits et normes sociosexuelles Thème 1 : Les droits Thème 2 : Les normes sociosexuelles
Agression sexuelle	Avoir un comportement sexuel socialement acceptable.	Fascicule 8 : Prévention de l'agression sexuelle

8.2. *Les références en milieu scolaire*

Voici quelques références qui peuvent soutenir les intervenants et les professionnels du milieu scolaire dans l'application de programmes d'éducation sexuelle et de cadres de références en matière de sexualité.

Houle, S., Leblanc, C. (2011). *Liens entre les thématiques de l'éducation à la sexualité, les programmes d'études DÉFIS et le programme ÉVAAS. Document de travail*. Ste-Thérèse : Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Jacques, L. (2013). *SOS-SEXO : Des lignes directrices relatives à l'éducation à la sexualité auprès des élèves présentant une déficience intellectuelle en milieu scolaire*. Ste-Thérèse : Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Jacques, L. (2011). *Cadre de référence et interventions en regard des situations de violence auprès des élèves présentant une déficience intellectuelle âgés de 4 à 17 ans*. Ste-Thérèse (Québec) : Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, 90 p.

Jacques, L. (2010). *Cadre de référence concernant les interventions en regard des situations de violence auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle âgées entre 18 et 21 ans*. Ste-Thérèse (Québec) : Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, 84 p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2003). *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008). *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment? Guide de soutien à la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ministère de l'Éducation (1996). *Programmes d'études adaptées DÉFIS : Démarche éducative favorisant l'intégration sociale*. Québec : Ministère de l'Éducation.

9. Les références

1. *Évaluation du processus d'intervention du Programme éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle pour les personnes présentant des incapacités modérées.* (Couture, G. et Daigle, M., 2006-2008, OPHQ).
2. Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle.
3. Lexique des termes sexologiques (2007). Repéré à <https://elysa.uqam.ca/lexique.htm>.
4. Desaulniers, M.-P. (1990). *L'éducation sexuelle DÉFINITION*. Ottawa : Éditions Agence d'ARC inc.
5. Agence de la santé publique du Canada (2008). *Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle*. Canada : Ministère de la Santé.
6. Organisation des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.
7. Organisation des Nations Unies, Déclaration des droits du déficient mental, 1971.
8. Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1978.
9. Conférence OPS/OMS de Montréal sur la déficience intellectuelle et le Centre collaborateur OMS/OPS de Montréal. Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle. Lachine : Centre de réadaptation Lisette-Dupras; Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal, 2004. 5p.
10. Michel Lemay, Ph. D., sexologue et éthicien, membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec.
11. Lemay, Michel. *La sexualité, un danger ou une alliée?* Inédit, 19 p. Présentation de la sexualité des personnes ayant une déficience intellectuelle. Texte diffusé aux intervenants et intervenantes en déficience intellectuelle. Publié sur le site Internet de l'auteur : www.michellemay.info.
12. Desaulniers, M.-P. (1990). *Pédagogie de l'éducation sexuelle*. Ottawa : Éditions Agence d'ARC inc.
13. Texte sur l'Implantation du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle en milieu scolaire, rédigé par Line Jacques, personne ressource en déficience intellectuelle, Service régional de soutien et d'expertise – Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Annexe 1

Modèle de fiche d'inscription au Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle

Nom de la personne :		N° dossier :	
Âge :	Date de naissance :	Sexe :	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Diagnostic :	DI légère <input type="checkbox"/>	DI modérée <input type="checkbox"/>	DI sévère <input type="checkbox"/>
Évaluation psychologique, si disponible au dossier, faite par :		Année :	
Autres diagnostics :			
Milieux résidentiels	Famille naturelle <input type="checkbox"/>		
	RTF ou RI <input type="checkbox"/>		
	Appartement supervisé <input type="checkbox"/>		
	Chambre et pension <input type="checkbox"/>		
	Autres (spécifier) <input type="checkbox"/>		
Occupation de jour	Scolaire <input type="checkbox"/>		
	Travail <input type="checkbox"/>		
	Atelier, plateau de travail <input type="checkbox"/>		
	Aucune activité de jour <input type="checkbox"/>		
	Autres (spécifier) <input type="checkbox"/>		
<i>ÉCARS, Évaluation des connaissances et des attitudes relatives à la sexualité</i>			
Passation le :			
Nom de l'évaluateur :			
Principaux besoins identifiés en éducation sexuelle :			
Début des cours d'éducation sexuelle :			
Secteur :	Nom de l'intervenant de référence :		
Noms des intervenants-animateurs en éducation sexuelle :			
Signature du superviseur clinique :			
Signature du coordonnateur :			
Date de signature :			
Consentement du participant, signature :			

Annexe 2

Modèle de fiche d'information à remettre à l'intervenant de référence après chaque thème du Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle

Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle

Nom du participant : _____

Thème abordé : _____

N° fascicule : _____ Titre : _____

Participation et compréhension du participant lors des activités de ce thème

Objectif(s) à poursuivre avec le participant et dans le milieu résidentiel

Signature de l'intervenant-animateur en éducation sexuelle

Date

Annexe 3

Exemple de règles de participation au programme

- ✓ Je suis ponctuel; j'arrive à l'heure à la rencontre.
- ✓ Je respecte l'espace personnel de chaque participant.
- ✓ Je parle quand c'est à mon tour de parler.
- ✓ Je lève la main quand je veux poser une question ou quand je veux parler.
- ✓ J'écoute quand les autres parlent.
- ✓ Je ne ris pas quand quelqu'un exprime un commentaire ou une remarque.
- ✓ J'utilise un vocabulaire respectueux avec les bons mots quand je parle de sexualité.
- ✓ Je ne juge pas les autres parce que je ne veux pas être jugé.
- ✓ Je respecte les consignes des intervenants-animateurs.
- ✓ En arrivant, j'éteins mon cellulaire et mes jeux électroniques.
- ✓ Je salue mes collègues et les intervenants-animateurs en arrivant et en sortant.
- ✓ Je ne répète pas, à l'extérieur des rencontres, ce que les participants disent lors des activités.



CRDITED
DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC
INSTITUT UNIVERSITAIRE